Récupération du nom de jeune fille et précisions

Par Visiteur

Lors de mon divorce j'ai souhaitée garder le nom de mon ex époux (c'était donc mon choix,pour porter le même nom que ma fille).aujourd'hui j'ai refais ma vie et cela déplait a mon conjoint,que dois je faire pour récupérer mon nom de jeune fille et faire retirer mon nom d'epouse? (j'ai envoyé un courrier au tribunal de grande instance de ma ville et ce n'est apparement pas ce que je dois faire).

Par Visiteur

Bonjour Madame

Vous n'avez pas vraiment de démarche à faire. Votre nom patronymique est votre nom de jeune fille. De ce fait il vous suffit de le préciser dans tous les documents que vous remplissez puisque le nom de votre ex mari est juste un nom d'usage.
Par ailleurs et de façon gratuite vous pouvez demander à faire refaire vos documents d'identité et faire ainsi disparaitre le nom de votre ex mari.

cordialement

Par Visiteur

Bonjour,le fait de faire changer mes documents d'identité suffit-il? le fait que j'ai gardée le nom de mon ex époux est tout de mentionné sur le jugement de divorce.n'y a t-il pas un moyen de le faire retirer(par un juge ou autre)?

Par Visiteur

Madame

Vous ne pouvez pas faire modifier votre jugement de divorce.
Aucune démarche n'est nécessaire puisque le fait de porter le nom de votre ex mari est une faculté qu'il vous accordé. Vous n'êtes nullement obligée d'user de ce droit.

Cordialement